AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 11-6-80687818

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION "AQUITAINE"

GIRONDE, DORDOGNE, LOT-&-GARONNE, LANDES, PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

B. P. N° 47 - 33150 CENON-LA MORLETTE - TÉL. (56) 86.22.75 - 86.24.35

INSEE : 313244253-00016 - INSCRIPTION A LA C.A.P.P.P. N° 524 AD

ABONNEMENT ANNUEL 60,00 FRANCS

Sous-Régisseur d'Avances et de Recettes, Direction Départementale de l'Agriculture

C. C. P. : BORDEAUX 6702-46 X

BULLETIN TECHNIQUE N° 14 - JEUDI 5 JUIN 1980 -

ARBORICULTURE

TAVELURES DU POMMIER ET DU POIRIER

Les projections d'ascospores se raréfiant, les risques de contaminations primaires diminuent. Dans les vergers indemnes de taches, une dernière intervention est à envisager à partir du 9 juin. La lutte devra se poursuivre dans les vergers attaqués en fonction des conditions climatiques et notamment des précipitations.

OÏDIUM DU POMMIER

Ajouter un anti-oïdium à la bouillie destinée à combattre la tavelure.

CARPOCAPSE DES POMMES ET DES POIRES

Des pontes importantes sont actuellement observées, notamment dans le Lot-et-Garonne et l'éclosion des oeufs devrait se produire au début de la semaine prochaine. En conséquence, un insecticide sera incorporé à la bouillie fongicide recommandée ci-dessus.

PUCERON LANIGERE

On note la présence de colonies dans certains vergers de pommiers du Lot-et-Garonne. Si le parasite est observé, procéder à une pulvérisation abondante soit avec du vamidothion (Kilval, Sépaphid) à raison de 1, 250 l de produit commercial à l'hectare, soit avec du pyrimicarbe (Pirimor) à 750 g de produit commercial/ha, en y incorporant le mouillant recommandé pour cette spécialité.

PSYLLE DU POIRIER

Suivre les recommandations de notre précédent bulletin.

OÏDIUM DU PÊCHER

On note des dégâts sur fruits dans certaines parcelles justifiant l'application d'un fongicide anti-oïdium.

.../...

TORDEUSE ORIENTALE DU PÊCHER

Des attaques sur pousses et sur quelques fruits étant signalées, renouveler le traitement conseillé dans le bulletin n° 12 du 21 Mai, dans les jeunes vergers en formation et dans les pépinières ainsi que dans les variétés arrivant à maturité fin juin, début juillet.

ROUILLE DU PRUNIER

Effectuer une seconde pulvérisation fongicide contre la rouille, en choisissant une des matières actives citées dans le bulletin n° 10 du 7 Mai 1980.

CARPOCAPSE DES PRUNES

Des pontes importantes sont actuellement déposées. On effectuera un traitement insecticide en incorporant à la bouillie fongicide recommandée ci-dessus soit de l'azinphos (nombreuses spécialités) à 400 g/MA/ha, soit de la phosalone (Azofène, Zolone) à 600 g/MA/ha.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie,
Chef de la Circonscription phytosanitaire
"AQUITAINE",

M. LARGE

Imprimerie de la Station de BORDEAUX
Directeur-Gérant : P. JOURNET

UTILISATION DES HORMONES POUR LE DESHERBAGE DU MAÏS

La fréquence des dégâts observés en culture a décidé l'Association Générale des Producteurs de Maïs (A.G.P.M., l'Institut National de la Recherche Agronomique et le Service de la Protection des Végétaux) à rédiger ce texte commun qui précise les conditions d'utilisation de ces produits.

Les hormones sont nécessaires pour le désherbage du maïs. Seules, elles permettent de maîtriser les dicotylédones vivaces : chardons, laiteron, rumex, renouée amphibie, gesse et surtout liserons.

Cependant, l'emploi de ces matières actives n'est pas sans risques pour les cultures de maïs. En effet, lorsque les conditions de leur emploi ne sont pas rigoureusement respectées, elles provoquent des troubles de la croissance et du développement du maïs ayant pour conséquences des dégâts souvent graves (déformation des plantes, des racines, verse à différents stades de végétation...).

- TRAITEMENT EN PLEINE SURFACE -

Etant donné les précautions qui doivent être prises cette pratique doit être limitée au freinage des sorties précoces des chardons et liserons.

On n'aura de garantie de sélectivité satisfaisante qu'aux conditions suivantes :

1°) - Emploi exclusif du 2-4-D sous forme de sels d'amine.

Proscrire *les produits à base de MCPA ou de piclorame.*

2°) - Choix d'une dose correcte *300 g de matière active à l'hectare suffisent (par exemple 0,75 litre d'une spécialité commerciale dosée à 400 g/litre).*

3°) - Le respect d'un stade correct du maïs. *L'application doit être réalisée avant que le maïs n'ait dépassé le stade 4 à 5 feuilles. Dans ce décompte, il ne faut pas oublier la première feuille à bout arrondi. Ce stade est* très vite atteint *(le maïs a alors une hauteur variable selon le climat de l'année, mais rarement supérieure à 10-11 cm). Dans la pratique, la majeure partie des accidents constatés ont pour origine une intervention à un stade du maïs trop avancé.*

4°) - Le respect d'un état végétatif et de conditions climatiques correctes.
Ne traiter que les maïs en bon état de végétation, ne présentant pas de dégâts dûs à l'oscinie, soit aux limaces, soit à la grèle.

Ne pas traiter si la température est supérieure à 25°.

Les conditions 3 et 4 sont souvent difficiles à respecter ; il faut alors recourir au seul traitement en dirigé.

- TRAITEMENT EN DIRIGE -

Cette technique de traitement consiste à pulvériser les produits herbicides directement sur les mauvaises herbes en évitant tout contact avec le maïs. Elle permet donc l'utilisation de matières actives, même non sélectives de la culture, choisies en fonction de leur efficacité vis-à-vis des mauvaises herbes à détruire.

P364 .../...

Dans ces conditions, les hormones qui peuvent être employées sont :

- Le 2-4-D sels d'amine pour détruire les liserons et les chardons. Les doses d'emploi sont comprises entre 750 et 1000 g de matière active par hectare.

- L'association de 2-4-D et de 2,4,5 T ou le 2,4,5 T seul pour détruire les ronces et les gesses tubéreuses. Les doses d'emploi sont comprises entre 750 et 1000 g de matière active par hectare.

- Le 2,4,5 TP ou fenoprop pour détruire les prêles et les renouées amphibies. Les doses d'emploi sont respectivement de 750 à 1000 g et 1000 g à 1200 g de matière active par hectare.

Pour réaliser un traitement dirigé dans les meilleures conditions, il faut :

- disposer d'un matériel adapté. La pulvérisation doit s'effectuer sous les feuilles du maïs. Pour cela, le pulvérisateur doit être équipé de pendillards portant les buses à leur extrémité. L'utilisation d'un matériel spécialisé (type Herbinet) assure le maximum de sécurité.

- modifier les conditions de pulvérisation. Pour limiter les risques de projections sur le feuillage, il est nécessaire de traiter à faible pression (1 kg/cm2) avec des grosses gouttes et un minimum de brouillard. Les buses miroir sont alors les mieux adaptées.

- intervenir lorsque le maïs mesure de 40 à 60 cm de hauteur, de préférence avant la formation des racines coronaires. Par ailleurs, il vaut mieux, avec les hormones, ne pas traiter par temps chaud (température supérieure à 22-25°) ni en présence de vent trop fort.

oooOOOooo